

Internet : Numéricâble présente son «tarif social» à 9,99 euros

François Fillon [l'avait évoqué](#). Numéricâble l'a fait. Le cablo-opérateur vient de proposer aux pouvoirs publics son « **tarif social** » dans le cadre de son offre d'accès Internet triple play.

Pour **9,99 euros par mois**, le bénéficiaire disposera d'un accès Internet à 2 Mbit/s, de l'offre télévisée (18 chaînes TNT gratuites et une trentaine étrangères) et de la téléphonie illimitée pour les appels en France métropolitaine vers les postes fixes ainsi que vers le Pôle Emploi (3949). Un système de déblocage vers les numéros spéciaux et hors forfait visera à prévenir l'utilisateur des éventuelles dépenses liées à sa consommation téléphonique.

Ce tarif social se rapproche de l'offre **Service Unique Numérique** (SUN) destinée aux copropriétés et gestionnaires d'immeubles qui intègrent généralement les frais du service dans les charges locatives. Le SUN se distingue du « tarif social » triple play essentiellement par l'impossibilité de passer des appels téléphoniques autres que les numéros d'urgences (seuls les appels entrants sont gérés), et par son prix (4 euros mensuel).

L'offre «tarif social» sera proposée exclusivement aux bailleurs qui souscrivent au SUN. Lequel profite aujourd'hui à **250 000 foyers en France**. Pour bénéficier du SUN, les abonnés doivent justifier qu'ils sont allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation aux adultes handicapés. Outre les 4 euros de services Internet intégrés dans les charges, **les souscripteurs devront déboursier 5,99 euros** au titre de la téléphonie illimitée. Une subvention gouvernementale de 4,21 euros, dans le cadre du Fonds de service universel (SU) gérée par la Caisse des dépôts et Consignation, complétera le dispositif.

Reste que le « tarif social » de Numéricâble doit encore être homologué par l'Etat. Numéricâble affirme avoir soumis l'offre auprès du Premier ministre, de l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes) et des services de Bercy qui doivent y répondre d'ici deux mois. Si l'offre à 9,99 euros est acceptée, Numéricâble pour commercialiser son « tarif social » **avant l'été**.

Jouer sur le terrain de la fibre sociale va permettre à Numéricâble d'attirer les bailleurs et autres gestionnaires d'immeubles (dont les offices HLM des collectivités) et donc de **capter de nouveaux marchés** plus facilement. Soit une nouvelle stratégie pour gagner de nouveaux clients (tous les locataires d'un même immeuble ne bénéficieront pas du tarif social mais pourraient se montrer intéressés par les offres très haut débit câblées). **Pierre Danon**, PDG de Numéricâble, revendique 25 % des nouveaux recrutements Internet, selon des propos cités dans *Le Figaro* (09/02). Le tarif social « *devrait nous permettre de progresser encore* ». Numéricâble s'appuie notamment sur le réseau de Completel de 9,4 millions de prises activables dans les foyers français.

Le cablo-opérateur n'en est pas à son premier essai en matière de tarifs sociaux. Outre le service SUN (imposé par la loi), Numéricâble annonçait, l'été dernier, [un forfait Internet à moins de 20 euros](#), mais sans le service de télévision. Une offre rapidement [rattrapée par Alice](#) (groupe Iliad), y compris avec le bouquet TV. Depuis, [Auchan](#) s'est également engouffré sur ce marché de l'accès

Internet *low cost*. A qui le tour?